

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**  
**AU RÈGLEMENT DE ZONAGE RCM-60A-2015**

**AVIS PUBLIC** est donné qu'à sa séance ordinaire du 19 février 2024, le conseil municipal doit statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme relativement à la demande de dérogation mineure suivante au règlement de zonage RCM-60A-2015 :

<b>Emplacement</b>	<b>Dérogation</b>
<b>Lot 1 523 158</b> 760, avenue de l'Église	<ul style="list-style-type: none"><li>• Autoriser la réduction du nombre de cases de stationnement de 26 à 23 cases;</li><li>• Autoriser l'empiètement dans la marge avant d'une case de stationnement pour personnes à mobilité réduite.</li></ul> <p><b>Afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale isolée (15 logements).</b></p>

La séance du conseil se tiendra à 19 h à la chapelle de la résidence « Quatre Vents » située au 12, avenue Dahlia à la date susmentionnée. Toute personne ou organisme intéressé relativement à cette dérogation pourra se faire entendre par le conseil lors de cette séance.

DONNÉ À DORVAL, QUÉBEC, ce 1<sup>er</sup> février 2024

(signé) Me Chantale Bilodeau  
Greffière